



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 3192

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation du Grand Palais. Le Grand Palais a été fermé en novembre 1993 pour des motifs de sécurité. En effet, aucune réparation d'entretien important n'avait été menée depuis un siècle dans ce monument consacré par la République à la gloire de l'art français. Pourtant, dès 1994, toutes les activités du Grand Palais ont repris, même celles de l'université, pourtant située dans la partie la plus critique du bâtiment, selon les experts. Seule la nef, utilisée par les salons d'artistes et quelques autres manifestations, est restée fermée jusqu'à ce jour. Les salons ont donc été transférés quai Branly sous des tentes, loin du centre et dans un site sans charme où les visiteurs sont moins nombreux et où le coût de location est, malgré l'aide de l'Etat, plus élevé que celui du Grand Palais. Au Grand Palais, aucun travail de consolidation ou de restauration ne semble avoir été entrepris à ce jour. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quel est le calendrier des travaux et de la réouverture de la grande nef aux salons d'artistes et quelles seront les conditions de loyer.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grande nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment, qui sera entreprise après les fêtes du deuxième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté. En ce qui concerne les salons d'artistes, utilisateurs de la nef du Grand Palais, une solution de relogement a été trouvée au centre de Paris, quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais et égales pour tous. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé, mais il s'agit d'un forfait garanti, bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire du site au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication de 4 millions par an. Jamais, auparavant, les salons d'artistes n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. Depuis quatre ans, le ministère de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artistes en attendant le retour dans l'édifice. Lors de la programmation des travaux intérieurs et de la future occupation des lieux, les fédérations de salons d'artistes seront consultées.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3192

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2923

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4061